
CABINET

Circulaire n°4 55 du 07 OCT 2009

Relative aux missions à l'étranger des membres du Gouvernement, des
Hauts fonctionnaires et autres agents de l'Etat.

Les missions à l'étranger des membres du gouvernement, des hauts
fonctionnaires et autres agents de l'Etat, hormis celles dont l'urgence et la
nécessité sont avérées, sont suspendues jusqu'à la fin de l'année 2009.



Denis SASSOU-N'GUESSO. -